

## LE STATUT DE LA SÉQUENCE *CELUI* + expansion : ASPECTS SYNTAXIQUES ET TEXTUELS

---

Bernard COMBETTES

La tradition grammaticale accepte sans difficulté particulière le classement des démonstratifs du type *celui* dans la catégorie du pronom, au même titre que *il*, *quelqu'un*, ou *rien*. Cette classification peut être justifiée par l'existence de quelques propriétés qui paraissent, au premier abord, caractéristiques des éléments pronominaux. La substitution, apparemment constante, par un syntagme nominal (*celui qui est ici / le livre qui est ici*), l'absence de déterminant (\* *le celui*, \* *le il*, \* *le quelqu'un*, etc.), le fait que, dans la plupart des cas, la « recherche », dans le contexte, d'un antécédent s'avère nécessaire, tout cela entraîne, dans l'ensemble des grammaires descriptives, l'intégration de *celui* dans la famille des pronoms. D'autres phénomènes, toutefois, obligent à traiter *celui* comme un cas particulier, à se demander si ce « démonstratif » relève bien de la même catégorie que *celui-ci* ou *celui-là*, par exemple. Bon nombre de ces phénomènes sont signalés par la plupart des ouvrages, mais, apparemment, n'entraînent guère de remise en question de la classification. D'un point de vue syntaxique, par exemple, l'impossibilité pour *celui* de fonctionner sans « complémentation », sans expansion, est souvent notée, mais on n'en tire guère de conséquences, dans la mesure peut-être où certains pronoms semblent accepter aussi des « compléments » ; ainsi *celui des étudiants* pourrait-il être rapproché de *certain d'entre eux*, etc. Il faut immédiatement remarquer que ces « compléments » se trouvent en quelque sorte en distribution complémentaire : *celui d'entre eux* est impossible s'il n'y a pas une relative : *celui d'entre eux qui...* (de même avec des expressions comme : *celui parmi vous (qui...)*). L'expansion par une relative n'est pas non plus du même ordre : déterminative et non séparée de *celui* dans le cas du démonstratif (*celui qui a compris a répondu / \* celui, qui a compris, a répondu*), explicative, en revanche, et séparée de l'antécédent, dans le cas du pronom (*certain, qui ont compris, ont répondu / \* certains qui ont compris ont répondu*).

Un phénomène identique se produit dans les « appositions » : *certain*, *ému*, *ne pouvaient parler* / \* *ceux*, *émus*, *ne pouvaient parler*. Il ne semble donc pas possible d'assimiler exactement les « expansions » de *celui* à celles des pronoms ; l'équivalence *celui* / *celui-ci*, sur la base d'une substitution par un syntagme nominal, est trompeuse : *celui* ne paraît pas fonctionner comme l'équivalent d'un tel groupe. Si *celui-ci* entre dans des constructions avec apposition, par exemple (*celui-ci*, *ému*, *a répondu*), c'est effectivement parce qu'il est le substitut d'un groupe à valeur nominale (*cet élève*, *ému*, *a répondu*).

Dans le cas de *celui* c'est l'ensemble du groupe *celui* + expansion qui prend valeur de groupe et la substitution s'opère en fait entre cet ensemble et un groupe nominal (*celui qui est ici* / *ce livre*), l'ensemble pouvant, à son tour, supporter une expansion appositive : *celui qui est ici*, *ému*, *a répondu*.

Il semble donc assez naturel de s'interroger sur la nature de *celui* : s'il ne remplace pas vraiment un syntagme nominal, mais ne constitue que la première partie d'un groupe complexe, on peut se demander dans quelle mesure une parenté peut être établie entre *celui* et la classe des déterminants (1). Le rapprochement avec le déterminant défini est d'ailleurs suggéré par le phénomène de distribution complémentaire qui peut être relevé entre les deux catégories : *celui* apparaît dans des contextes où *le* ne peut être utilisé (*celui qui* / \* *le qui...* ; *celui de X* / \* *le de X* ; *celui arrivé hier* / \* *l'arrivé hier*) ; l'article défini, en revanche, va se trouver employé dans un contexte adjectival (*le rouge* / \* *celui rouge*). Par ailleurs, d'un point de vue sémantique, il convient de distinguer les emplois de *celui* + X comme « nominal » (*ceux qui pensent ceci ont raison*), que l'on peut rapprocher de *quiconque*, par exemple, des emplois anaphoriques. Dans ce dernier cas (...*le livre de X... celui de Y...*), il y a, quasi obligatoirement, absence de coréférence avec l'antécédent. Alors que, pour les autres pronoms, ce phénomène est plutôt « marginal » et ne constitue pas la règle générale, c'est au contraire le fonctionnement normal et prévisible de *celui* anaphorique : la présence obligatoire de l'expansion conduit à une caractérisation, une « redéfinition », du référent dans un ensemble de départ. Cette propriété n'est certes pas typique de *celui* ; elle se rencontre aussi avec les pronoms « possessifs » (...*le livre de X... le mien...*), où la règle générale est bien l'usage anaphorique non coréférentiel ; mais on remarquera justement que *le mien* est formé comme *le rouge*, par une combinaison de l'article défini et de l'adjectif possessif, \* *celui mien* étant impossible, *celui de moi* n'étant pas dans l'usage.

Dans le cadre de cet article, nous ne discuterons pas la nature du démonstratif, ce qui exigerait un travail relativement vaste, prenant en considération de nombreux critères. Nous nous attacherons à un point précis, qui, nous semble-t-il, fait bien apparaître la spécificité de *celui* + X ; il s'agit du problème des « insertions », des incises, qui peuvent intervenir entre *celui* et son expansion, la séquence *celui qui...* / *celui de...* étant en effet parfois interrompue par

---

(1) Sur cette question de la nature de *celui*, on consultera :  
Pierrard, M., *La relative sans antécédent en français moderne. Essai de syntaxe propositionnelle*, Louvain, Peeters, 1988.  
Pierrard, M., « Un déterminant propositionnel en français moderne ? », *Le Français Moderne*, 56, 1988, pp. 84-89.  
Pierrard, M., « Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *celui* + relative », *Travaux de linguistique*, 22, 1991, pp. 69-91.  
Pierrard, M., « Prenez votre bonheur en patience de peur que *celui* qui est à venir ne vous consume tout à fait » : à propos de l'emploi phorique de « *celui* », *Revue de linguistique romane*, 54, 1990, pp. 189-210.  
Rothenberg, M., « Le pronom démonstratif et ses déterminants en français », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1985, pp. 165-200.  
Kleiber, G., *Anaphores et pronoms*, Duculot, 1994, Chap. 8 : « *Celui-là*. Comment montrer du nouveau avec du déjà connu ».

l'introduction de constituants divers. Cette possibilité d'une insertion peut, apparemment, renforcer la thèse de la nature « pronominale » de *celui* : un déterminant ne peut en effet se trouver séparé du nom par une incise (*celui, malheureusement, qui...*, et non : \* *le, malheureusement, garçon*). Nous allons cependant essayer de montrer que la nature des insertions conduit à conserver à celui un statut particulier, qui ne peut être confondu avec celui des « pronoms ».

Nous n'insisterons pas sur le cas des interjections (*celui, hélas, qui...*), ni sur celui des incises introduisant des verbes de parole ou de pensée (*celui, dit-il, qui...*), qui ne présente guère d'intérêt : la démarcation opérée par le relatif ou par la préposition permet ce type d'insertion, comme elle le permet, par exemple, dans : *le livre, dit-il, qui...* On pourrait penser que cette opération autorise le rapprochement de *celui* et du syntagme nominal *le livre* ; mais les déterminants du nom comme *beaucoup de, assez de, peu de...*, qui présentent la préposition *de*, peuvent aussi être suivis de cette insertion, même si elle n'est guère fréquente : *Beaucoup, dit-il, d'étudiants...* Il ne semble pas que ce soit la nature du premier élément qui autorise les incises de ce type.

Nous passerons aussi rapidement sur les insertions « énumératives », qui apportent une précision sur l'extension du démonstratif :

— *nos pères à nous tous, nos grands-pères, et tous ceux, hommes et femmes, dont nous descendons depuis mille ans [...]*  
(Erckmann-Chatrion, *Histoire d'un paysan*, I, p. 181)

— *Ce qui caractérise déjà l'administration en France, c'est la haine violente que lui inspirent indistinctement tous ceux, nobles ou bourgeois, qui veulent s'occuper d'affaires publiques.*  
(A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 136)

Dans l'exemple suivant, le groupe *tous ceux + X* entre, avec valeur résumante, dans une première énumération ; une seconde liste se trouve ensuite intercalée entre *ceux* et la relative, comme une sorte de « développement » du démonstratif :

*Dans ce temple, payens, chrétiens, parsis, indous,  
Tous ceux, fakir, santon, rabbin, flamme, bonze,  
Qu'une religion tient dans sa main de bronze,  
Sentirent cette main s'ouvrir et les lâcher.*  
(V. Hugo, *Légende des siècles*, p. 1200)

## 1. Insertion de groupes adjectivaux

Les cas que nous venons de citer, s'ils ne paraissent guère éclairer la nature exacte du démonstratif, montrent bien toutefois la spécificité syntaxique et sémantique de la construction. Deux autres possibilités d'insertion présentent sans doute un intérêt plus grand : celle que l'on pourrait désigner par l'étiquette d'insertion « adjectivale », concernant les groupes adjectivaux et les constituants de même ordre, celle qui regroupe des adverbes et des locutions adverbiales à valeur de connecteurs ou de modalisateurs ; chacun des schémas obtenus par ces insertions offre des problèmes spécifiques, qui permettent de mettre en relief des caractéristiques particulières de *celui*.

### Insertion adjectivale

La possibilité de cette insertion, déjà signalée par Littré, est rappelée par Grévisse : « *Celui, celle(s), ceux*, peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe quand l'adjectif ou le participe appartiennent à une incise après laquelle vient *qui, que, dont* : *Votre exemple est celui, si généreux, qu'a donné votre lettre. Ma lettre et celle, écrite par mon ami, qui vous sera remise.* » (*Le Bon Usage*, p. 449) ; constater l'existence de ce schéma est cependant insuffisant, si l'on ne se demande pas quel type de groupe adjectival peut être ainsi intercalé entre le démonstratif et son expansion. L'observation des textes montre en effet que certaines catégories d'adjectifs sont beaucoup plus fréquentes que d'autres dans cette position. Ce sont ces sous-classes que nous allons examiner.

Nous partirons d'un exemple qui représente la situation la moins représentée, que l'on peut juger comme exceptionnelle et marginale :

— *maintenant qu'était tombée la cloison qui nous séparait, pareille à celle, impalpable et résistante, qui après une brouille s'élève entre deux amoureux et contre laquelle se briseraient les baisers.*  
(M. Proust, *La Fugitive*, p. 530)

L'insertion, entre le démonstratif et la relative, d'un groupe tel que *impalpable et résistante* peut faire penser au fonctionnement courant de l'apposition adjectivale (ou de l'épithète détachée) : le remplacement de *celle* par le groupe *la cloison* conduirait en effet à : *La cloison, impalpable et résistante, qui...* Les possibilités de déplacement sont d'ailleurs du même ordre : la présence d'une préposition interdit l'antéposition, qu'il s'agisse du démonstratif ou du SN :

\* *pareille à, impalpable et résistante, {la cloison/celle} qui ...* ,

alors que la construction directe autorise évidemment davantage de liberté :

*il y avait, impalpable et résistante, {la cloison / celle} qui...*

Il semble donc que l'on revienne au problème signalé dans notre introduction : des substitutions comme *le N* à la place de *celui* sont-elles opératoires ? Le groupe nominal ne prend-il pas la place, en réalité, de *celui* + expansion ? Comment traiter alors les « appositions » ? Constatons d'abord que l'exemple que nous venons de citer est relativement rare, du moins d'un point de vue sémantique : les adjectifs *impalpable* et *résistante* sont des termes à valeur « descriptive », qui n'entretiennent pas de rapport particulier avec le contexte, n'établissent pas spécialement des relations de cohérence avec les autres éléments du passage. Dans la plupart des cas, tout se passe comme si le groupe adjectival devait présenter, pour pouvoir être inséré, certaines caractéristiques qui « justifient » sa position détachée, intercalée entre le démonstratif et l'expansion ; le principe général semble être lié à la valeur même de *celui* : qu'il s'agisse en effet de *celui* anaphorique ou de *celui* « nominal », il y a extraction d'un sous-ensemble dans un ensemble d'identiques, l'expansion de *celui* permettant d'ajouter les précisions nécessaires à cette identification :

— (*Parmi tous les hommes*), *ceux qui pensent que...*

— (*Parmi les ouvrages déjà évoqués*), *celui de X...*

C'est cette fonction qui semble conditionner le choix de l'insertion, qui

viendrait ainsi « qualifier », préciser, la relation du démonstratif à l'ensemble de départ, et ne porterait pas sur l'ensemble *celui* + expansion, comme le fait une apposition par rapport à un SN. Il ne sera donc pas étonnant de rencontrer, dans ce type de schéma, des adjectifs traduisant une évolution quantitative :

— [...**un lit...**]. *A l'instar de ceux, fort rares aujourd'hui, qu'on admire, par ci, par là, dans les gentilhommières...*  
(L. Cladel, *Ompdrailles*, p. 362)

— *Je suis de ceux, assez rares, pour qui la détresse n'est qu'un rêve.*  
(Villiers de L'Isle-Adam, *Correspondance*, p. 259)

— **Votre voix** est de **celles, en bien petit nombre**, qui ont la puissance de répandre un charme.  
(Lammenais, *Lettres*, p. 299)

— **Les catholiques** n'ont pas vu cela ni autre chose, et **ceux, en grand nombre**, qui auraient pu si aisément faire ma voie moins douloureuse, ont été souvent mes plus implacables ennemis.  
(L. Bloy, *Journal*, t. 1, p. 220)

Se présente à nouveau, à partir de tels exemples, la possibilité d'établir un parallèle avec la structuration du groupe nominal : des adjectifs comme *rares* ou *nombreux* y ont une place privilégiée : *les rares personnes...*, *les nombreuses personnes...* (\* *les personnes rares...*) et viennent « s'ajouter », en quelque sorte, au déterminant, sans se confondre tout à fait avec les qualificatifs, et les précédant dans les cas de séquences (*de nombreux jolis petits chiens...*). Poursuivons ce parallèle en considérant les « appositions » qui portent sur un SN objet direct, avec insertion du groupe adjectival entre le verbe et le complément ; certains verbes n'autorisent pas ce type de construction :

— *J'ai appris des histoires intéressantes.*  
— \* *J'ai appris, intéressantes, des histoires.*

ou, avec démonstratif :

— \* *J'ai appris, intéressantes, celles de X...*

En revanche, l'insertion entre le démonstratif et l'expansion va s'avérer possible avec des adjectifs tels que ceux que nous avons cités plus haut :

— *J'ai appris de très nombreuses histoires...*  
— *J'ai appris celles, très nombreuses, de X...*

L'« apposition » n'apparaît pas comme un constituant qui porterait sur l'ensemble du SN, mais plutôt comme un « qualifiant » qui viendrait compléter le démonstratif, d'où d'ailleurs sa position en incise.

Du même ordre, et bien plus fréquentes encore, sont les situations de contraste entre deux référents : *celui de X* s'oppose au *N de Y*, cité explicitement ou évoqué implicitement dans le contexte. Le rôle de l'insertion adjectivale sera de signaler cette différence, alors que le reste de l'énoncé ne l'exprimait pas obligatoirement. Considérons l'exemple suivant :

— *Tu me dis **des choses** bien tendres, chère Muse. Eh bien, reçois en échange*

toutes **celles, plus tendres encore**, que tu pourrais imaginer.  
(G. Flaubert, *Correspondance*, p. 203)

L'opposition est nette entre le groupe *des choses bien tendres* et *celles, plus tendres encore* : dans l'ensemble des « choses », deux sous-ensembles sont ainsi déterminés, et l'insertion adjectivale précise comment s'opère l'extraction du deuxième référent ; la caractérisation s'effectue en deux temps : (*Tu me dis des choses tendres*) 1. *Il y en a de plus tendres encore*. 2. *Ce sont celles que tu pourrais imaginer*. Une sorte de « permutation » de la perspective fonctionnelle se produit, qui place en incise l'élément le plus informatif : la suppression de l'apposition conduirait à un enchaînement beaucoup moins cohérent. Nous avons là la combinaison, en une structure complexe, de ce qui pourrait être, de façon plus développée :

— *Eh bien, reçois-en en échange de plus tendres encore, toutes celles que tu pourrais imaginer.*

On voit que, du point de vue sémantique et informationnel, la situation est nettement différente de ce qui peut se produire dans le cas d'une apposition adjectivale comme : *Immobile, il attendait*, etc.

Dans bon nombre de cas, la symétrie est explicitement établie entre le SN antécédent et l'anaphore *celui* + expansion ; le syntagme initial est souvent du style : *dét. + N + GAdj. + expansion*, l'opposition se construisant alors doublement, sur le groupe adjectival et sur l'expansion :

— [la nouvelle...] *a dû souvent hanter ses (= de Française) espérances comme unissant aux avantages secondaires de lui faire savourer dans un long regret toute sa tendresse pour nous [...] celui, bien plus précieux, de la forcer au bon moment [...] à aller passer l'été dans sa jolie ferme [...].*  
(M. Proust, *Du côté de chez Swann*, p. 116)

La répétition du nom *avantage*, en remplacement de *celui*, entraînerait, dans un tel exemple, une construction avec épithète, plutôt qu'une apposition :

— [...] *unissant aux avantages secondaires de [...] l'avantage bien plus précieux de la forcer à...*

Ici encore, nous nous trouvons devant la combinaison d'informations qui pourraient être réparties sur deux propositions : (*unissant...*) *un plus précieux, celui de...* ; une sorte de conflit se produit, dans la mesure où la présence d'un syntagme prépositionnel avec *de*, ou d'une subordonnée relative, interdit l'emploi d'un article (\* *un plus précieux de la forcer à...*) ; la suppression de l'expansion permettrait en revanche l'article et interdirait le démonstratif (\* *celui plus précieux*) : le conflit se résout, de façon logique, en faveur du démonstratif, dans la mesure où la structure avec « apposition » permet de réunir les deux tours, en évitant l'agrammaticalité qui serait produite par l'emploi de l'article. Cette fonction du groupe adjectival, qui précise ce qui distingue les divers sous-ensembles, peut s'exercer entre deux groupes introduits par des démonstratifs :

— *Le duc et la duchesse de Guermantes considéraient comme un devoir plus essentiel que ceux, assez souvent négligés, au moins par l'un d'eux, de la charité, de la chasteté, de la pitié et de la justice, celui, plus inflexible, de ne guère parler à la princesse de Parme qu'à la troisième personne.*  
(M. Proust, *Le côté de Guermantes*, p. 426)

Le contraste est net entre *assez souvent négligés* et *plus inflexible*, groupes adjectivaux qui se rattachent au constituant initial : *plus essentiel*. La hiérarchisation de l'information s'opère donc d'abord au niveau des insertions : parmi tous les devoirs, certains sont négligés, un autre est inflexible ; les premiers sont constitués par la charité, etc., le dernier correspond au fait de ne guère parler, etc.

L'apposition ne s'appuie pas toujours sur une symétrie syntaxique ; c'est souvent le contexte antérieur, plus rarement le contexte postérieur, qui, globalement, permet de rétablir la structuration de l'information. Ainsi, dans :

— *quand elle [= ma mère] évoquait toute cette détresse suprême de l'ancien maître de piano de mes tantes, elle éprouvait un véritable **chagrin** et songeait avec effroi à **celui, autrement amer**, que devait éprouver Mlle Vinteuil, tout mêlé du remords d'avoir à peu près tué son père.*  
(M. Proust, Du côté de chez Swann, p. 160)

le groupe *autrement amer* se rattache-t-il à *véritable chagrin*, alors que la relative *que devait éprouver...* doit être rapprochée de *cette détresse suprême*. On remarquera aussi que le groupe *celui* + expansion se termine par une deuxième construction détachée : *tout mêlé du remords...* La disposition des insertions apparaît comme fortement conditionnée par la valeur informative des constituants ; il serait en effet plus difficile d'accepter :

— (?) *celui, tout mêlé de remords, que devait éprouver Mlle Vinteuil, autrement amer.*

Le groupe *tout mêlé de remords* a une valeur nettement « descriptive », alors que *autrement amer* ajoute à cette valeur une fonction thématique de rattachement au contexte antérieur et, surtout, d'opposition, qui permet de le rapprocher de *celui*. Deux « saisies » différentes sont, encore une fois, opérées : opposition entre *un chagrin (déjà grand)* et *un plus amer*, opposition entre le chagrin de Mlle Vinteuil et le chagrin de sa fille ; le syntagme détaché *tout mêlé de remords* ne vient s'ajouter qu'à l'ensemble *celui* + expansion, alors que *autrement amer* permet d'opposer deux types de chagrin.

Dans quelques cas, plus rares, c'est le contexte postérieur qui jouera un rôle important dans l'établissement du contraste :

— *La résignation, modalité de l'habitude, permet à certaines forces de s'accroître indéfiniment. **Celles, si infimes**, que j'avais pour supporter mon chagrin, le premier soir de ma brouille avec Gilberte, avaient été portées depuis lors à **une puissance incalculable**.*  
(M. Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleur*, p. 622)

Alors que *celles* fait référence à *certaines forces*, la précision apportée par l'incise *si infimes* contraste à la fois avec *s'accroître indéfiniment*, mais aussi avec le syntagme *à une puissance incalculable*.

Restent les nombreux cas où le contexte ne fournit guère d'éléments qui pourraient justifier l'opposition ; c'est alors simplement le syntagme adjectif intercalé qui signale le contraste avec l'« antécédent », d'ordinaire grâce à un tour comparatif ou à une marque d'intensité :

— *Ce qui surnagea à tout, ce fut **le remords** d'avoir été attendri au moment où [...], et **celui, plus fort**, d'avoir été ému au moment où [...]*  
(Stendhal, *Lucien Leuwen*, p. 405)

Le syntagme adjectival introduit une valeur de présupposition : deux types de remords sont mis en parallèle et l'absence de l'insertion supprimerait tout effet de « différence », les syntagmes verbaux des relatives n'apportant pas assez de précisions. Il en va de même dans :

— [...] pour évoquer **les illustres amours, celles** de l'histoire et **celles, plus douces encore**, qu'on imagine.

(M. Barrès, *Sous l'œil des Barbares*, p. 105)

Il est facile de constater que l'insertion a un rôle textuel plus important qu'une simple épithète détachée à valeur descriptive ; il ne s'agit pas seulement d'apporter une qualification supplémentaire au deuxième syntagme nominal, mais bien de caractériser ce groupe dans ce qui le distingue du premier référent cité. C'est, comme nous l'avons déjà constaté plus haut, cette valeur qui entraîne, en quelque sorte, le groupe adjectival dans cette position initiale. Le rattachement au contexte, qui va de pair avec la fonction thématique de l'insertion rendrait difficile une postposition comme :

— (?) [...] pour évoquer *les illustres amours, celles de l'histoire et celles qu'on imagine, plus douces encore.*

Quelques autres exemples du même ordre :

— [...] et j'y lirais, à la clarté d'une chandelle, **les aventures** de d'Artagnan, ou **celles, moins populaires mais plus admirables**, de Sigognac du capitaine Fracasse.

(J. Renard, *Journal*, t. II, p. 221)

— **Ces inconvénients** reconnus, je n'en suis pas moins obligé de revenir à **celui, bien autrement grave**, des mariages brillants d'aujourd'hui.

(Michelet, *Le Peuple*, p. 286)

— Cette précieuse efficacité résulte surtout de **l'analyse** générale de notre milieu terrestre [...], complétée par **celle, non moins indispensable**, des substances végétales et animales.

(A. Comte, *Catéchisme positiviste*, p. 123)

Nous terminerons cet examen de l'insertion adjectivale en évoquant le cas des tours « descriptifs », dans lesquels l'incise ne paraît pas jouer un rôle textuel spécifique : on serait alors en présence de constructions fort proches des appositions ou des épithètes détachées. Cette possibilité est bien moins fréquente que les sous-catégories que nous venons de citer ; on peut de plus constater qu'une certaine « justification » contextuelle demeure, comme si le fait de suivre immédiatement le démonstratif entraînait obligatoirement le groupe adjectif vers une valeur « informationnelle » plus caractérisante : qualifier le démonstratif revient, finalement, à le déterminer par rapport à l'ensemble de départ. L'extrait suivant peut illustrer ce fonctionnement :

— Elle [= Albertine] avait même commencé de jolies collections qu'elle installait avec un goût charmant dans une vitrine et que je ne pouvais regarder sans attendrissement et sans crainte, car l'**art** avec lequel elle les disposait était **celui, fait de patience, d'ingéniosité, de nostalgie, de besoin d'oubli**, auquel se livrent les captifs.

(M. Proust, *La Prisonnière*, p. 368)

La présence du connecteur *car* entraîne ici un problème intéressant : l'enchaînement causal pourrait s'opérer sur *sans crainte* et *les captifs* : « Je ne pouvais regarder sans crainte, car l'art était celui des captifs », mais une telle réduction laisse apparaître une faille, un manque d'explicitation ; d'où l'insertion des éléments qui constituent en réalité le rhème propre : si le narrateur regarde avec attendrissement et sans crainte, c'est que cet art traduit de la patience, de l'ingéniosité, mais aussi de la nostalgie ; la relative devient ainsi une information relativement secondaire et l'on attendrait plutôt que ce soit l'insertion qui soit développée dans une structure de subordonnée : *l'art [...] était celui qui est fait de patience, mais aussi de nostalgie, propre aux captifs*. On voit comment, même dans une construction qui, à première vue, peut sembler relever de la simple qualification « descriptive », le groupe adjectival par sa position avant l'expansion du démonstratif, prend une tout autre « portée ». Cette spécificité de l'insertion adjectivale permet, nous semble-t-il, de ne pas classer de façon systématique *celui* dans la catégorie des pronoms.

L'intérêt de ces insertions adjectivales que nous venons d'examiner semble résider dans la rareté des tours « descriptifs » ; les groupes adjectivaux intercalés ne peuvent être considérés comme de simples appositions, identiques aux constructions détachées qui suivent, ou qui précèdent, les formes pronominales. Une sorte de superposition de deux tours se produit : *celui* + X se combine avec *le* + Adj. A partir de l'ensemble « plusieurs livres », on peut extraire *celui de Paul* ; on peut aussi identifier *le plus intéressant (des deux, des trois, etc.)* ; si *celui de Paul* est en même temps *le plus intéressant*, on aboutit au schéma : *celui, plus intéressant, de Paul*. Il y a bien, dans les deux cas, caractérisation de *celui* par rapport à l'ensemble de départ.

## 2. Insertions « adverbiales »

Ce deuxième type d'insertion ne concerne plus, à proprement parler, le domaine « informatif », la disposition des constituants en fonction de leur degré de dynamisme communicatif, mais davantage la « portée » d'un marqueur. Certains adverbes, certaines locutions adverbiales, employés comme modalisateurs, comme indices d'exemplification, comme connecteurs, voient en effet leur place plus ou moins réglée par ce que l'on pourrait appeler leur champ d'application ; il est difficile d'énoncer des principes stricts en cette matière, mais nous allons voir qu'il est possible de retrouver ici, toutes proportions gardées, la même problématique que dans le cas du groupe adjectival : le marqueur inséré entre *celui* et l'expansion aura une portée qui concernera davantage le démonstratif (plus exactement, la relation qui s'établit entre le démonstratif et l'ensemble de départ) que la totalité du syntagme nominal (démonstratif et expansion).

### 2.1. Au contraire

Considérons par exemple le cas de la locution *au contraire*, qui se rencontre assez fréquemment dans la position intercalée : une certaine régularité peut être constatée dans la répartition des trois « places » disponibles pour une telle expression, dans la structure syntaxique qui nous intéresse. Prenons le cas, pour simplifier, de *celui* + expansion en fonction de sujet ; il est possible de construire :

- a) — *Au contraire, celui* + expansion, principale.  
(avec deux variantes : — *celui* + X, *au contraire*, principale  
— *celui* + X, principale, *au contraire*)
- b) — *Celui qui, au contraire*, X, principale.
- c) — *Celui, au contraire, qui* X, principale.

Les deux premières possibilités sont d'un emploi relativement clair : la position périphérique de *au contraire* dans le schéma (a) fait « porter » la locution sur la principale, sans qu'il y ait obligation de contraste sur la subordonnée ; par une sorte de conséquence logique, ce contraste apparaît néanmoins assez souvent, dans la mesure où l'opposition au niveau des principales entraîne, parallèlement, une opposition sur *celui* + expansion. Il semble cependant plus « naturel » d'enchaîner :

- *Les étudiants qui sont en deuxième année n'ont rien compris.*
- *Au contraire, ceux qui sont en première année (, au contraire,) ont bien réagi (, au contraire,).*

plutôt que :

- (?) *Ceux, au contraire, qui sont en première année ont bien réagi.*

ou

- (?) *Ceux qui, au contraire, sont en première année ont bien réagi.*

De la même façon, l'insertion à l'intérieur de la subordonnée, dans la construction (b), correspond assez nettement à un contraste sur le contenu même de cette proposition :

- *Les étudiants qui sont restés chez eux avaient sans doute de bonnes raisons.*
- *Ceux qui, au contraire, ont bien voulu se déplacer ont pu discuter avec X.*

et non :

- (??) *Au contraire, ceux qui ont bien voulu se déplacer ont pu discuter...*
- (?) *Ceux, au contraire, qui ont bien voulu se déplacer ont pu discuter...*

Cette insertion dans la relative apparaît comme quasiment obligatoire lorsque les syntagmes en opposition sont coordonnés et lorsque le contraste ne s'opère pas à un autre niveau, sur un autre prédicat :

- [...] **les choses** qui dépendent de la constitution du sujet parlant et **celles** qui ne dépendent **au contraire** que des qualités propres aux objets de la pensée.  
(A. Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, p. 554)

ou encore :

- [...] *demanda négligemment Andréa, comme s'il eût oublié **celui dont au contraire** il se souvenait trop bien.*  
(A. Dumas, *Le Comte de Monte Cristo*, t. 2, p. 321)

Le troisième schéma, avec insertion de la locution entre le démonstratif et le relatif, semble réunir les deux autres possibilités ; ainsi, dans cet extrait :

- Toutes les institutions** que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet particulier de leurs [= des économistes] attaques ; aucune n'a trouvé grâce à leurs

yeux. **Toutes celles, au contraire**, qui peuvent passer pour son œuvre propre ont été annoncées par eux à l'avance et préconisées avec ardeur.  
(A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 255)

une double opposition s'établit-elle, d'une part entre les contenus des principales (*ont été l'objet de leurs attaques / ont été préconisées avec ardeur*), d'autre part entre les contenus des relatives (*abolir / son œuvre propre*). Un phénomène identique survient dans :

— **La mère** qui défend son fils au péril de sa vie, et se prive de tout pour le nourrir, fait société avec lui : c'est une bonne mère ; **celle, au contraire**, qui abandonne son enfant et infidèle à l'instinct social, dont l'amour maternel est une des formes nombreuses : c'est une mère dénaturée.  
(P.J. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, p. 300)

ou dans :

— **Ils** [= certains mercenaires] reconnaissaient au milieu des tentes Hamilcar [...]. Une sorte d'attendrissement les saisit. **Ceux, au contraire**, qui ne connaissaient pas Hamilcar, dans leur joie de le tenir, déliraient.  
(G. Flaubert, *Salammbô*, II, p. 9)

On comprend ainsi pourquoi l'insertion dans un groupe du type *celui de SN* est relativement plus « difficile » et moins fréquente : le syntagme prépositionnel (de SN) n'introduit pas, comme le fait la subordonnée relative, une prédication qui, même si elle est « secondaire », peut s'opposer à une autre proposition exprimée dans le contexte. Simple identification, l'expansion de SN ne traduit pas, à proprement parler, de contraste propositionnel ; ce contraste, s'il doit s'installer, sera signalé par le groupe verbal principal :

— Sa [= de Julien] **voix** était éclatante et forte. **Celle** de Mme de Rénal, **au contraire**, trahissait tant d'émotion que [...].  
(Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, p. 53)

enchaînement dans lequel on pourrait difficilement accepter : — (?) *celle, au contraire, de Mme de Rénal*. En revanche, le déplacement de la locution dans le groupe verbal est tout à fait envisageable : *Celle de Mme de Rénal trahissait au contraire tant d'émotion que [...]*.

De la même façon :

— Dans tous les peintres du XVI<sup>e</sup> siècle, **les personnages** ne sont pas habilement mis en scène : ils semblent préoccupés du spectateur et poser pour lui. **Ceux** de Rubens, **au contraire**, sont si violents et cyniques qu'on dirait qu'ils se croient seuls.  
(J. Michelet, *Journal*, I, p. 346)

exemple où l'insertion : *ceux, au contraire, de Rubens sont si violents [...]* ne serait guère acceptable.

## 2.2. Par exemple

Avec *par exemple*, il ne s'agit plus d'établir une opposition, mais d'opérer un choix dans une série d'éléments qui peuvent fournir une « illustration » ; le problème de la « portée » se pose de la même façon que pour *au contraire* : ce qui va être cité comme exemple, est-ce le contenu du prédicat principal, le

contenu du groupe *celui* + expansion ? L'utilisation de *celui* + expansion introduit l'obligation, par les possibilités offertes, de délimiter les parties d'énoncé concernées ; lorsque l'exemplification s'applique à un groupe nominal, dans une sorte d'apposition, l'insertion est relativement fréquente :

— *Mon oncle Tom est connu des savants, de tous ceux, par exemple, qui s'occupent de la glyptique grecque ou de la Bulle unigenitus.*  
(R. Tœpffer, *Nouvelles génevoises*, I, p. 189)

— *Tous deux possèdent un cri, un cri intraduisible, surhumain, celui, par exemple, que jetteraient le père et le fils se reconnaissant face à face les armes à la main.*  
(Ponson du Terail, *Rocamboles*, III, p. 196)

Le déplacement de *par exemple* à l'intérieur de la proposition subordonnée « décalerait » le choix des exemples : [...] *de tous ceux qui s'occupent par exemple de la glyptique* [...] ; l'exemple serait sélectionné parmi diverses disciplines (glyptique grecque...), alors que, dans le texte original, il s'agit de citer telle ou telle catégorie de savants. Dans des enchaînements plus complexes, on peut retrouver le double rôle déjà relevé pour *au contraire*, la locution *par exemple* s'appliquant aussi bien au démonstratif qu'à la principale :

— *Il suffit aux prolétaires de prouver qu'ils ont toujours exercé quelque partie de ce droit [= le droit de possession], pour être réintégrés dans la totalité. Celui, par exemple, qui a le droit universel de posséder, donner, échanger, prêter, louer, vendre, transformer ou détruire une chose, conserve ce droit tout entier par le seul acte de prêter [...] ; de même, nous verrons que l'égalité des biens, l'égalité des droits, la liberté, la volonté, la personnalité, sont autant d'expressions identiques d'une seule et même chose, du droit de conservation et de développement.*  
(P.J. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, p. 200)

L'exemple ne consiste pas seulement en l'énumération *posséder, donner, etc.*, mais aussi et surtout en l'expression *le seul acte de prêter*, qui fait partie de la série : *égalité des droits, liberté, etc.* L'individu cité en exemple est à la fois celui qui a tel et tel droit et qui peut prêter.

Il faut toutefois reconnaître que, si la distribution est assez nette entre le tour *celui, par exemple, qui [...]* et *celui qui, par exemple, [...]*, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'opposer *celui, par exemple, qui [...]* et *par exemple, celui qui [...]*, avec la locution « à l'extérieur » du groupe *celui* + expansion. Dans un passage comme :

— *Elle [...] préférant des gravures anciennes et ayant encore un intérêt au-delà d'elles-mêmes, par exemple celles qui représentent un chef-d'œuvre dans un état où nous ne pouvons plus le voir aujourd'hui.*  
(M. Proust, *Du côté de chez Swann*, p. 40)

la disposition choisie pourrait fort bien alterner avec : *celles, par exemple, qui [...]*, sans que la cohérence textuelle et sémantique ne paraisse affectée.

### 2.3. Autres locutions

Nous citerons, pour illustrer ce deuxième type d'insertion, diverses locutions adverbiales qui présentent des propriétés identiques à celles de *par exemple* et *au contraire* : qu'il s'agisse de connecteurs ou de modalisateurs, les caractéristiques de la construction *celui* + expansion, les traits spécifiques du démon-

tratif, permettent une délimitation précise de la portée de l'expression, une définition claire de son rôle textuel. L'expression *en effet*, dans l'exemple suivant, fonctionne de la même façon que *au contraire* dans les passages que nous avons analysés plus haut :

— *L'empirique scientifique est un ignorant qui a conscience de son ignorance et qui cherche à en sortir. Pour **celui, en effet**, qui a le sens scientifique et qui veut comprendre, l'empirisme devient un état insupportable de l'esprit.*  
(C. Bernard, *Principes de médecine expérimentale*, p. 52)

La justification introduite par *en effet* s'exerce à deux niveaux : « l'empirique scientifique » est *en effet* « celui qui a le sens scientifique » / « (il) cherche à sortir de son ignorance » : *en effet* « l'empirisme devient insupportable ».

Cette précision dans l'utilisation de l'incise peut être également observée avec *en tous cas / dans tous les cas* :

— ***Les choses** que chez une honnête femme on voit et qui certes peuvent lui paraître, à elle aussi, avoir de l'importance, sont **celles, en tout cas**, qui pour la cocotte en ont le plus.*  
(M. Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, p. 594)

— *Je pencherais assez volontiers vers le manichéisme [...] ; c'est une des plus anciennes et c'est la plus simple des **religions, celle, dans tous les cas**, qui explique le mieux l'abominable margouillis du temps présent.*  
(J.K. Huysmans, *Là-bas*, p. 95)

La hiérarchisation des constituants est ici clairement mise en évidence : la locution *dans tous les cas* fonctionne, pourrait-on dire, à l'intérieur du groupe nominal ; la rectification s'exerce sur les groupes *des plus anciennes* et *la plus simple*, et non sur l'ensemble de la prédication principale, comme si l'on avait : *celle, même si elle n'est pas la plus simple, qui explique [...]*. Remarquons que l'utilisation du groupe *celui* + expansion comme une sorte d'apposition à un groupe nominal antérieur facilite l'insertion :

— *Ce fut une extermination, le désespoir leur ayant communiqué la plus meurtrière **énergie : celle, en un mot**, qui distingue la classe des gens honorables, lorsqu'on les pousse à bout !*  
(Villiers de L'Isle-Adam, *Contes cruels*, p. 253)

— *On sait que **sa maladie** durait depuis longtemps. Non pas **celle, évidemment**, qu'il avait eue d'abord et qui était naturelle.*  
(M. Proust, *La Prisonnière*, p. 102)

Le déplacement de la locution ou de l'adverbe en début de syntagme, avant le démonstratif, laisserait attendre un enchaînement sur le premier prédicat : *Ce fut une extermination [...] : en un mot, ils ne laissèrent aucun survivant*, etc. Il s'agit en fait de « développer » le syntagme nominal *la plus meurtrière énergie* ; se retrouve ici le phénomène général que nous avons souligné en examinant le comportement des groupes adjectivaux intercalés : c'est la valeur d'extraction du démonstratif, liée à la structure particulière du groupe, qui autorise cette hiérarchisation des informations ; des locutions comme *en un mot* ou *évidemment*, qu'elle « portent » sur l'énonciation ou l'énoncé, opèrent une saisie secondaire, par rapport aux relations qui peuvent s'établir entre les constituants principaux. La forme du groupe *celui* + relative permet ainsi un double niveau

de structuration, l'insertion pouvant s'effectuer aussi à l'intérieur de la subordonnée. L'exemple suivant présente une répartition des incises sur chacun de ces niveaux :

— *La petite Simonet devait être la plus jolie de **toutes – celle, d'ailleurs, qui, me semblait-il, aurait pu devenir ma maîtresse, car elle était la seule qui [...]**.*  
(M. Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, p. 802)

organisations que l'on pourrait difficilement permuter :

— (?) *...celle, me semblait-il, qui, d'ailleurs, aurait pu devenir ma maîtresse.*

Le connecteur se place, de façon naturelle, avant le modalisateur d'énoncé, qui concerne en fait le contenu de la subordonnée.

Ces quelques remarques sur les insertions adverbiales vont finalement dans le même sens que celles que nous avons pu faire sur les incises adjectivales ; ces structures intercalées mettent en évidence le statut particulier de *celui*, statut particulier lié, nous semble-t-il, à la spécificité de *celui* au plan syntaxique, mais aussi au plan référentiel. La complémentation obligatoire qui survient à la suite du démonstratif impose, en quelque sorte, un fonctionnement des expansions relativement strict et plus « limité » que dans les structures nominales ou pronominales habituelles : l'ensemble *celui* + X constituant en fait le syntagme nominal, les « appositions » à ce groupe se trouveront à sa périphérie ; l'insertion entre *celui* et X ne se produira que de façon motivée ; cette motivation, nous avons essayé de le montrer, est à mettre en rapport avec la spécificité sémantique de *celui*.

L'opération de sélection qu'effectue *celui* conduit, dans de nombreux cas, à des effets de contraste, explicitement évoqués ou implicitement contenus dans le contexte : les diverses insertions apparaissent comme des caractérisations de cette saisie mise en œuvre par l'intermédiaire du démonstratif. L'approche du « pronom démonstratif » dans la tradition scolaire n'évoque pas ce type de problèmes ; la structure de phrase que nous avons prise en considération ici, et plus généralement l'ensemble de la famille de *celui* et des constructions dans lesquelles il peut entrer, offrent pourtant un terrain d'observation intéressant, non seulement pour des études syntaxiques mais aussi pour l'analyse de la cohérence textuelle, dans la mesure où la hiérarchisation des informations, la portée de certaines expressions, les enchaînements discursifs sont, dans la plupart des cas, concernés. Une application de ce genre d'approche, si elle est sans doute difficilement envisageable dans le domaine de la production, pourrait toutefois intéresser les activités de compréhension des textes.